

Programme de prophylaxie post-exposition au VIH du système des Nations Unies Questions fréquemment posées par les médecins, le personnel clinique et les dépositaires

01 Juin 2021

1. Qu'est-ce que la PEP VIH ?

La prophylaxie post-exposition au VIH (PPE) est un traitement de 28 jours par des médicaments contre le VIH, pris après une exposition possible au VIH pour prévenir l'infection par le VIH chez la personne exposée. Elle doit être instaurée le plus rapidement possible après l'exposition pour être efficace (1 à 2 heures idéalement) et doit systématiquement être instaurée dans les 72 heures suivant l'exposition au VIH, sinon elle ne fonctionnera pas. La PEP VIH ne devrait être utilisée qu'en cas d'urgence.

2. Qui supervise le programme de kits PEP-VIH de l'ONU ?

Elle est coordonnée par la section de santé publique de la Division de la gestion des soins de santé, de la sécurité et de la santé au travail (DHMOSH), sous la direction des directeurs médicaux des Nations unies.

3. Que contient le kit PEP VIH du système des Nations Unies ?

Le kit PEP VIH se compose des éléments suivants : **Médicaments antirétroviraux** (Dolutegravir 50mg + Lamivudine 300mg + Tenofovir 300mg) combinaison à dose fixe prise quotidiennement pendant 28 jours, **contraception d'urgence** (Levonorgestrel 1.5mg, un comprimé), **kits de test de grossesse** (deux bandes), **directives PEP-VIH** et **formulaire de rapport** ([formulaire d'évaluation du dépositaire](#) et du [médecin](#)).

4. Pourquoi le contenu de la PEP-VIH a-t-il été récemment modifié ?

Le contenu du kit PEP VIH des Nations Unies est sélectionné sur la base des recommandations techniques de l'Organisation Mondiale de la santé et d'autres experts de la gestion de la PEP-VIH. Les modifications apportées au contenu de la combinaison à dose fixe d'antirétroviraux (Dolutegravir 50mg + Lamivudine 300mg + Tenofovir 300mg) à prendre quotidiennement pendant 28 jours étaient particulièrement nécessaires pour garantir le respect du régime médicamenteux.

5. La PEP-VIH est-elle efficace après 72 heures d'exposition probable au VIH ?

Non, l'efficacité et l'efficience du PEP-VIH ne sont pas garanties après plus de 72 heures d'exposition au VIH. Il est donc crucial d'obtenir la PPE-VIH dans les 72 heures suivant l'exposition.

6. Devons-nous effectuer des tests de base avant d'administrer le PEP-VIH ?

La décision d'effectuer des tests de base dépendra des conclusions de l'évaluation du médecin lors de l'examen du client. Il est donc important de procéder à une évaluation par un médecin avant de distribuer le kit, car certains des médicaments du kit doivent être pris avec précaution.

7. Faut-il faire un test de grossesse pour toutes les femmes avant de prendre le kit PEP VIH ?

Il est important de connaître l'état de grossesse de la cliente avant d'administrer la PPE. Un test de grossesse doit être effectué si la cliente ne connaît pas son état de grossesse.

8. Devons-nous obtenir le consentement du client avant de lui donner la PPE ?

Oui, il est important d'obtenir le consentement du client avant de lui administrer la PPE. Il est donc important que le client remplisse la **partie A** du [formulaire de déclaration du dépositaire](#). En outre, la confidentialité de toutes les informations partagées avec le patient doit toujours être maintenue.

9. Qui peut bénéficier du PEP VIH de l'ONU ?

Tout le personnel de l'ONU tel que stipulé dans le Système de gestion de la sécurité de l'ONU et les personnes à leur charge reconnues sont éligibles, à l'exception du personnel des IOG/NGOs et des membres de leur famille. Veuillez consulter : https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/PEP_SMOM%20Chapter%20Revision%20%28final%29_0_0.pdf

10. Qui est un "dépositaire" de la PEP VIH ?

Un dépositaire du PEP-VIH est un membre du personnel du système des Nations Unies et/ou un médecin examinateur des Nations Unies qui a été désigné pour conserver les kits PEP-VIH des Nations Unies qui peuvent être administrés lorsqu'un membre du personnel des Nations Unies a été exposé à une infection par le VIH sur son lieu de travail, quelle que soit la source d'exposition. Pour plus d'informations sur les rôles et devoirs du dépositaire, voir la page 2 des Directives PEP VIH des Nations Unies, disponibles en anglais et en français à l'adresse suivante : https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/HIV_PEPKitGuidelines_2020-01-23_FINAL_CIn_0.pdf.

11. Quel est le rôle des médecins de l'ONU dans la gestion des kits PEP ?

Dans certains lieux d'affectation, le rôle du médecin de l'ONU peut consister à être le "gardien ou dépositaire". Cependant, dans tous les lieux d'affectation, le médecin de l'ONU doit apporter son soutien à l'évaluation médicale de l'éligibilité du client au PEP-VIH.

12. En tant que dépositaire ou gardien, quels sont les formulaires que je dois m'assurer de remplir lorsque je remets les kits PEP-VIH aux clients ?

Le dépositaire doit remplir et soumettre les "[formulaires de déclaration du dépositaire](#)" pour tous les kits PEP-VIH utilisés, et le "[formulaire d'évaluation du médecin](#)" doit être rempli et soumis par le professionnel de santé traitant. Les dépositaires qui sont des prestataires de soins de santé doivent remplir et envoyer les deux formulaires à dos-dhmosh-hiv@un.org.

13. En ce qui concerne le remplissage du formulaire d'évaluation du médecin, si aucun médecin n'est disponible dans les 72 heures, que faut-il faire dans ce cas ?

Pour vous aider à effectuer l'évaluation des risques dans le cadre de la PPE-VIH, vous devez appeler un centre d'excellence pour le VIH/sida, tel qu'indiqué dans le protocole national de la PPE-VIH des Nations unies (que les Nations unies devraient avoir établi dans chaque pays). Un prestataire médical du Centre d'excellence effectuera une évaluation des risques par téléphone. Si vous n'êtes pas en mesure de contacter un prestataire médical en tant que tel, vous devez contacter la ligne d'urgence du service médical de votre organisation ou envoyer un mail à dos-dhmosh-hiv@un.org pour obtenir de l'aide.

14. Si j'ai besoin d'un kit PEP VIH sur mon lieu d'affectation, où et comment puis-je l'obtenir ?

Contactez le point focal de l'UNDSS dans votre lieu d'affectation, qui aura accès à toutes les informations de contact des dépositaires et des kits PEP-VIH dans votre mission et lieu d'affectation. Les directives PEP-VIH des Nations Unies contiennent des informations pour le client, le dépositaire et le médecin traitant ou le personnel de santé. Les directives PEP-VIH actuelles sont disponibles en anglais et en français à l'adresse suivante : https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/HIV_PEPKitGuidelines_2020-01-23_FINAL_CIn_0.pdf

15. Comment demander le réapprovisionnement des kits PEP-VIH ?

Chaque mission demandera de nouveaux kits PEP-VIH en fonction de leur utilisation précédente. La demande de remplacement des kits PEP-VIH sera soumise à DHMOSH. Pour que DHMOSH puisse remplacer ou réapprovisionner les kits PEP-VIH, nous devons recevoir tous les formulaires de rapport du dépositaire et les formulaires d'évaluation du médecin pour tous les kits utilisés du lieu d'affectation/de la mission ou du pays demandeur.

16. Que faisons-nous des kits PEP anciens/expirés ?

Tous les anciens kits doivent être remplacés par les nouveaux kits en raison des nouvelles modifications apportées au contenu du kit. Tous les kits périmés doivent être éliminés localement lorsque cela est possible et/ou envoyés à l'OMS à Genève lorsque l'élimination locale n'est pas possible. Les informations concernant la quantité de kits PEP-VIH périmés, la date d'expiration et la date d'élimination doivent être transmises à dos-dhmosh-hiv@un.org

17. Dans quel délai pouvons-nous obtenir nos kits réapprovisionnés ou remplacés par le siège de l'ONU ?

Nous nous efforçons de faire en sorte que les kits soient livrés aux lieux d'affectation dans les plus brefs délais dès réception de la demande. Il est essentiel que le dépositaire vérifie continuellement l'inventaire de son kit PEP-VIH et qu'il fasse sa demande de kits à temps pour éviter une rupture de stock de kits dans son lieu d'affectation.

18. Le remplacement des kits est-il automatique après avoir rempli tous les formulaires de déclaration requis ?

Non, il est de la responsabilité du dépositaire et du responsable PEP du pays de maintenir un inventaire approprié des kits et de faire une demande formelle de remplacement des kits PEP à DHMOSH lorsqu'ils ont atteint leur seuil de réapprovisionnement.

19. Quel rôle le personnel de l'UNDSS joue-t-il dans le programme PEP-VIH ?

Dans certains lieux d'affectation, le personnel de l'UNDSS peut faire office de dépositaire du PEP-VIH. Ils doivent assumer toutes les responsabilités qui ont été déléguées à un dépositaire dans le traitement des cas de VIH PEP. Voir la page 4 des Directives PEP-VIH des Nations Unies pour plus de détails sur le rôle d'un dépositaire, disponible sur :

https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/HIV_PEPKitGuidelines_2020-01-23_FINAL_CIn_0.pdf

20. Est-il possible d'organiser une formation dans le pays pour les gardiens/dépositaires ?

Actuellement, nous ne proposons pas de formation directe dans le pays. Toutes les formations et les outils utiles sont disponibles en ligne en anglais et en français à l'adresse suivante : <https://hr.un.org/page/pep-kit-programme-0>. Toutefois, si vous avez des questions à tout moment, n'hésitez pas à contacter : dos-dhmosh-hiv@un.org

21. Où puis-je obtenir toutes les directives et les ressources relatives à la PEP du VIH ?

Toutes les ressources PEP-VIH de l'ONU sont disponibles en anglais et en français sur <https://hr.un.org/page/pep-kit-programme-0>.

Pour toute question sur ce document, contactez l'unité de santé publique du DHMOSH à l'adresse suivante : dos-dhmosh-hiv@un.org.